

droit&argent

AIDE

Les soutiens financiers, un droit trop souvent oublié

Beaucoup de retraités sont confrontés à des fins de mois difficiles. Nombreux sont, toutefois, ceux qui pourraient prétendre aux prestations sociales, mais ne le font pas. Le nouveau site internet Jestime.ch permet d'évaluer, gratuitement et de manière anonyme, ce à quoi on peut aspirer.

FISC

Pas de retraite pour les impôts!

50

PRO SENECTUTE

Après les Tables d'hôte, le joli succès des Tables de bistrot.

52

SUCCESSION

Comment influencer le sort de mes biens?

54

MULTIMÉDIA

Mode d'emploi pour réaliser des GIF animés à la maison.

55



On s'agrippe volontiers au cliché d'une retraite dorée bien méritée. Mais, dans la réalité, l'image est bien souvent différente. Car, si une part importante des seniors helvétiques est certes à l'aise financièrement, à en croire une étude de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la pauvreté au sein de cette frange de la population n'a rien d'anecdotique.

Ainsi, 15,6 % des 65 ans et plus ne disposeraient pratiquement pas de réserves financières, 8,7 % auraient des difficultés à régler les dépenses courantes et 11,3 % ne seraient pas en mesure de faire face à une dépense imprévue de 2500 francs. Pro Senectute résume la situation en parlant d'un retraité sur huit touché par la pauvreté et de 20 % d'entre eux qui en

sont menacés — chiffre qui atteint même 30 % chez les plus de 75 ans, car on compte davantage de personnes sans formation postobligatoire. « Le sujet reste toutefois peu documenté, précise Alexander Widmer, responsable Innovation et Politique à Pro Senectute. Raison >>>

15,6 %
DES 65 ANS ET PLUS
N'AURAIENT PRATIQUEMENT
PAS DE RÉSERVES
FINANCIÈRES.

JESTIME.CH, MODE D'EMPLOI

Une fois sur sa page d'accueil (www.jestime.ch), il convient de répondre à une série de questions basiques, dont la première consiste à décliner sa commune de domicile. Après quoi s'affichent, sous forme d'icônes, les prestations disponibles dans le canton choisi. Dans le Jura, par exemple, on constate que l'on peut prétendre à l'aide sociale, à des bourses d'études et d'apprentissage, à des prestations complémentaires fédérales à l'AVS ou à l'AI, à des avances sur pensions alimentaires ou à des subsides à l'assurance maladie. En cliquant sur chacun des onglets, on voit s'afficher un petit résumé, un lien vers un site officiel et, parfois, quand il existe, vers un calculateur qui permet d'estimer uniquement cette prestation. Nous cliquons sur « **Commencer l'estimation** » afin d'avoir une vision globale de notre situation, ce qui fait d'ailleurs la singularité de ce site, qui est le seul à estimer conjointement plusieurs prestations.

Nous entrons alors des informations sur notre **logement** (locataire, propriétaire, etc.), sur **nous** (âge...). Arrive la partie « **Finances** », où sont évoqués le **revenu** et la **fortune** du ménage, le **loyer** mensuel. Là, il convient de se munir préalablement de sa décision de taxation ou de sa déclaration d'impôts, de son **contrat de bail** si on est locataire, et, pour l'estimation des bourses d'études ou



pour les personnes majeures en formation, de la décision de taxation ou la déclaration d'impôts des parents. Etape finale : l'évaluation. Les icônes du début réapparaissent, avec, à chaque fois, la mention de la possibilité d'obtenir ou non un droit. Si c'est le cas, le site vous invite à prendre contact avec les services compétents, coordonnées à l'appui.



Quand on doit faire ses petits calculs avant d'envisager la moindre dépense.

pour laquelle nous publierons l'an prochain, pour la première fois, un rapport chiffré basé sur un monitoring régulier des personnes âgées. »

Le passage à la retraite est en effet un moment charnière, où les seniors doivent faire face à un pouvoir d'achat en baisse et une hausse régulière des primes des assurances maladie et/ou des loyers, atteste Roland Grunder, coprésident du Conseil suisse des aînés (CSA). « La situation financière peut vite changer, la précarité, voire la pauvreté apparaît, souligne-t-il. On remarque d'ailleurs que la majorité des personnes touchées sont des femmes. Très souvent, celles-ci ont eu des emplois à temps partiel, avec peu ou pas de cotisations au deuxième pilier et se retrouvent avec leur seule AVS, fréquemment incomplète. »

Un quart des ayants droit ne demandent rien

Heureusement, des soutiens étatiques sont prévus afin de leur venir en aide. Ils ne sont toutefois pas toujours demandés. Près d'un quart des personnes qui pourraient bénéficier de l'aide sociale ne la réclament en

effet pas. Pourquoi ? Une étude de la Haute Ecole de travail social Genève évoque des difficultés de compréhension ou d'orientation au sein du système, la peur de la disqualification sociale associée au fait de bénéficier d'une prestation, un besoin de préserver son

« La majorité des personnes touchées sont des femmes »

ROLAND GRUNDER,
COPRÉSIDENT DU CONSEIL SUISSE DES AÎNÉS



autonomie ou encore une crainte de la stigmatisation, particulièrement au regard de l'aide sociale.

« Les personnes ayant atteint ce seuil de précarité ont énormément de peine à demander de l'aide, assure Roland Grunder. Il s'agit avant tout d'un pro-

blème culturel, dans lequel l'amour propre joue, sans aucun doute, un rôle important, à quoi s'ajoute la dimension administrative, souvent insurmontable par sa complexité. »

A l'aune de ses 55 000 consultations annuelles, Pro Senectute fait la même analyse. « Une étape importante serait d'attirer automatiquement l'attention des personnes disposant de peu de moyens sur les prestations complémentaires, comme c'est le cas pour la réduction individuelle des primes », préconise Alexander Widmer. En attendant qu'un changement de la sorte intervienne, il faut composer, tant bien que mal, avec la complexité du système actuel.

Des structures d'aide

Une faillite de la politique sociale qui n'a pas totalement échappé aux administrations cantonales, qui proposent des services de conseils (*lire encadré*). Ni aux créateurs du site Jestime.ch,

« Notre plateforme ne résout pas tous les problèmes et ne remplace pas le conseil social »

PROF. JEAN-PIERRE TABIN



opérationnel depuis 2021. Cette plateforme, destinée aux personnes majeures résidant en Suisse romande, permet d'obtenir gratuitement et anonymement une estimation de ce à quoi on a droit. Et, cela, en seulement 10 minutes, montre en main, comme nous avons pu le vérifier (*lire encadré*). « Cette initiative se veut une réponse à l'extrême complexité de l'organisation des droits sociaux en Suisse, qui rend illisible la politique sociale, souligne Jean-Pierre Tabin, professeur à la Haute Ecole de travail social et de la santé Lausanne (HES-SO), qui s'est associé pour créer ce site au professeur Cédric Gaspoz de la Haute Ecole de gestion Arc.

Depuis une dizaine d'années, Pro Senectute propose également un calculateur de prestations complémentaires. « Pour rester à jour, l'important est d'actualiser les données chaque année, même si cela représente un gros travail », note Alexander Widmer. Chose qu'aimerait faire Jestime.ch, qui reprend d'ailleurs sur son site le calculateur de prestations complémentaires de Pro Senectute comme ceux de prestations des cantons.

La limite de la fracture numérique ?

Roland Grunder loue l'initiative, mais évoque la fracture numérique. « Cela ne pallie pas à l'absence de matériel et de compétences techniques dans le domaine informatique », pondère-t-il. « Nous encourageons les personnes en délicatesse avec l'informatique à se faire aider, notamment par Pro Senectute », rétorque Jean-Pierre Tabin.

Sara Mariéthoz, cheffe de secteur auprès du Service fribourgeois de l'action sociale s'appuie sur l'étude de la Haute Ecole de travail social Genève pour rappeler que « la première demande des personnes qui rencontrent une difficulté n'est pas un soutien financier. Elles veulent, au contraire, pouvoir comprendre leur situation, savoir quels soutiens existent et être entendues. Avec un site Internet, les personnes restent seules face à leur situation. »

Jean-Pierre Tabin en convient, mais argumente que « notre plateforme ne résout pas tous les problèmes et ne remplace pas le conseil social. Celui-ci n'est, en revanche, pas organisé par l'administration publique pour toutes les prestations, notamment dans certains cantons en ce qui concerne les prestations complémentaires à l'AVS/AI. Et, lorsque le conseil existe, il est parfois compliqué d'obtenir un rendez-vous, le personnel étant souvent débordé. D'où la nécessité de notre instrument informatique. » Disposer d'une estimation des prestations auxquelles on a droit est en effet un bon début !

FREDÉRIC REIN

DES STRUCTURES DE SOUTIEN CANTONALES

« Pour des raisons politiques, les cantons et la Confédération se sont, jusqu'ici, davantage occupés de lutter contre les « abus » aux prestations sociales, dont le nombre est anecdotique, que de mettre en place des instruments permettant de faire en sorte que chacun et chacune puisse faire valoir ses droits. » Jean-Pierre Tabin, professeur à la Haute Ecole de travail social et de la santé Lausanne (HES-SO) et co-initiateur de Jestime.ch se montre très critique face à la faillite de la politique sociale. Il existe toutefois des structures de soutien au niveau cantonal. « Dans le canton de Neuchâtel, des guichets sociaux régionaux (GSR) offrent, depuis 2014, un accueil de proximité dans sept régions du canton et permettent ainsi de proposer un accès aisé (et non stigmatisant) à des personnes éligibles à diverses prestations, comme celles de l'agence AVS », explique Daniel Schouwey, chef du Service de l'action sociale. Quant au canton de Fribourg, il s'est par exemple doté, il y a dix ans, d'un guichet d'information et d'orientation sociale nommé « Fribourg pour tous ». « Le bureau offre un accès facile, équitable, neutre et convivial à des informations personnalisées, note Sara Mariéthoz, cheffe de secteur auprès du Service de l'action sociale. Il est accessible sans rendez-vous, en toute confidentialité, gratuitement et sans engagement. »